

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 9 avril 2025

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU (à partir du point 25-011) - Patrick BOURDEAUX - Toine BOURRAT - Willy BOYE - Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU - Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE - Corinne DESAUW - Thierry DOLLEANS - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Bernard JACQUES (à partir du point 25-011) - Stéphane JEAN - Annie JOSEPH - Françoise LENARD - Ghislaine LESADE - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Félicien MARGUERETTAZ - Magali MEJEAN (à partir du point 25-011) - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU - Pascal MICHELOT - François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUT (à l'exception des points 25-012 et 25-014) - Denise PLANCHON - Benoit POUYET - Yves REVEL - Marie-Josée ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY - Didier SAUSSAY - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON
Patricia CHARTON	a donné pouvoir à	Michel NOBLET
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Yves LAMBERT	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Grégoire CORBY	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Bertrand HAUET	a donné pouvoir à	Corinne DESAUW
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 25-010

Présents : 40 Pouvoirs : 11 Votants : 51

Au point 25-011

Présents : 43 Pouvoirs : 11 Votants : 54

Au point 25-012

Présents : 42 Pouvoirs : 11 Votants : 53

Au point 25-013

Présents : 43 Pouvoirs : 11 Votants : 54

Au point 25-014

Présents : 42 Pouvoirs : 11 Votants : 53

Du point 25-015 au point 25-024

Présents : 43 Pouvoirs : 11 Votants : 54

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

25-011

ADOpte à l'unanimité les nouveaux statuts incluant la compétence supplémentaire « Maîtrise des eaux pluviales dites non urbaines et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

25-012

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

RESULTATS 2024 - COMPTE FINANCIER UNIQUE			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	86 254,42 €	79 978,42 €	- €
Dépenses de l'exercice	86 254,57 €	6 276,00 €	- €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2024			
Excédent		73 702,42 €	
déficit	- 0,15 €		- €
Reports de l'exercice 2023			
	+	+	
Excédent	10 353,93 €		
Déficit		- 1 051 234,29 €	
Résultat global	=	=	=
Excédent Global	10 353,78 €		
Déficit Global		- 977 531,87 €	- €
Global			
Déficit	-	967 178,09 €	

25-013

ADOpte à l'unanimité le budget primitif annexe 2025 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

			BP 2025
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011			16 000,00 €
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)		15 000,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux		1 000,00 €
Chapitre 65			100,00 €
65888	Autres charges exceptionnelles		100,00 €
Chapitre 023			- €
	Virement à la section d'investissement		- €
Chapitre 042 OES			977 531,87 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		977 531,87 €
Chapitre 043 OIS			100,00 €
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		100,00 €
			993 731,87 €

			BP 2025
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 70			907 664,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés		907 664,00 €
Chapitre 75			59 614,09 €
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		59 514,09 €
75888	Autres		100,00 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)		10 353,78 €
Chapitre 042 OES			16 000,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens		- €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		16 000,00 €
Chapitre 043 OIS			100,00 €
796	Transferts de charges financières		- €
791	Transferts de charges exceptionnelles		100,00 €
			993 731,87 €

			BP 2025
Dépenses d'investissement			
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)		977 531,87 €
Chapitre 040 OES			16 000,00 €
3355	Travaux		1 000,00 €
3555	Terrains aménagés		15 000,00 €
			993 531,87 €

			BP 2025
Recettes d'investissement			
Chapitre 16			16 000,00 €
168758	Autres groupements		16 000,00 €
Chapitre 040 OES			977 531,87 €
3555	Terrains aménagés		977 531,87 €
			993 531,87 €

25-014

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

RESULTATS 2024 - COMPTE FINANCIER UNIQUE

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	28 923 151,88 €	2 496 125,32 €	
Dépenses de l'exercice	26 075 168,03 €	1 555 095,61 €	1 625 804,09 €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2024			
Excédent	2 847 983,85 €	941 029,71 €	
déficit			- 1 625 804,09 €
Reports de l'exercice 2023			
	+	+	
Excédent	3 920 334,08 €	11 941 980,08 €	
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	6 768 317,93 €	12 883 009,79 €	
Déficit Global			- 1 625 804,09 €

Global

Excédent	18 025 523,63 €
----------	-----------------

25-015

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget 2025 telle que précisée ci-dessous :

- ✓ En section d'investissement au compte 1068 (recette) : 2 850 000,00 €
- ✓ En section de fonctionnement au compte 002 (recette) : 3 918 317,93 €

25-016

FIXE à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2025 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2025	
	Réf 2024	2025	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	7.44%	7.44 %	12 024 405	894 616
Jouars-Pontchartrain	5.27%	4.90%	13 129 308	643 336
Neauphle-le-Château	5.38%	5.00%	7 179 368	358 968
Saulx-Marchais	7.44%	7.44%	1 432 066	106 546
St-Germain-de-la-Grange	5.74%	5.74%	3 608 074	207 103
Thiverval-Grignon	5.46%	5.31%	2 377 875	126 265
Villiers-Saint-Frédéric	4.97%	4.97%	6 457 698	320 948

Soit un produit total attendu de : 2 657 782 €

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d’Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2025	
	Réf 2024	2025	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9.02 %	9.02 %	1 695 455	152 930
Autouillet	7.06 %	7.06 %	1 222 402	86 302
Bazoches sur Guyonne	4.35 %	4.35 %	2 302 904	100 176
Behoust	3.91 %	3.91 %	1 790 222	69 998
Boissy-sans-avoir	9.84 %	9.84 %	1 039 225	102 260
Flexanville	9.23 %	9.23 %	1 048 081	96 738
Galluis	7.11 %	7.11 %	2 811 883	199 925
Gambais	6.08 %	6.08 %	6 509 818	395 797
Garancières	7.74 %	7.74 %	5 037 040	389 867
Goupillières	6.06 %	6.06 %	1 377 204	83 459
Grosrouvre	4.22 %	4.22 %	3 708 155	156 484
La Queue lez Yvelines	7.09%	7.09%	5 281 236	374 440
Le Tremblay sur Mauldre	7.64%	7.64%	2 066 038	157 845
Marcq	8.37 %	8.37 %	1 425 031	119 275
Mareil le Guyon	6.10 %	6.10 %	978 367	59 680
Méré	5.36 %	5.36 %	5 178 456	277 565
Millemont	6.18 %	6.18 %	637 937	39 425
Montfort l’Amaury	6.15 %	6.15 %	7 486 454	460 417
Neauphle le Vieux	9.40 %	9.40 %	1 754 188	164 894
Saint Rémy l’Honoré	5.61 %	5.61 %	4 263 293	239 171
Thoiry	7.72 %	7.72 %	2 896 458	223 607
Vicq	8.85 %	8.85 %	750 956	66 460
Villiers le Mahieu	7.56 %	7.56 %	1 564 818	118 300

Soit un produit total attendu de : 4 135 013 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d’Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2025	
	Réf 2024	2025	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	3.59 %	3.61 %	3 284 845	118 456

Soit un produit total attendu de : 118 456 €

- 25-017
FIXE à l’unanimité le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2025 à 18.10 %
- 25-018
FIXE à l’unanimité le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2025 à 3,05 %
- 25-019
FIXE à l’unanimité le taux de Taxe d’Habitation Additionnelle pour 2025 à 6,05 %

ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif 2025 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

— **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2025
(011) Charges à caractère général	11 301 510,96€
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 380 300,00€
(014) Atténuations de produits	8 489 947,59€
(023) Virement à la section d'investissement	2 500 000,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00€
(65) Autres charges de gestion courante	7 653 837,61€
(66) Charges financières	12 600,00€
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00€
(68) Dotations, dépréciations	10 000,00€
Total	32 749 196,16€

Recettes	BP 2025
(002) Résultat de fonctionnement reporté	3 918 317,93€
(013) Atténuations de charges	2 500,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00€
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	633 200,00€
(73) Impôts et taxes	10 976 990,04€
(731) Impositions directes	13 096 802,19€
(74) Dotations, subventions et participations	4 069 636,00€
(75) Autres produits de gestion courante	11 250,00€
(76) Produits financiers	0,00€
(77) Produits exceptionnels	500,00€
Total	32 749 196,16€

— **Section d'investissement :**

Dépenses	BP 2025	RAR 2024
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00€	
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves		
(16) Emprunts et dettes assimilées	119 100,00€	
(20) Immobilisations incorporelles	758 054,00€	396 307,57 €
(204) Subventions d'équipement versées	5 640 236,04€	1 070 977,65 €
(21) Immobilisations corporelles	11 561 415,66€	34 777,69 €
(23) Immobilisations en cours		123 741,18 €
(458) Opérations comptes de tiers	15 000,00€	
Total	18 133 805,70€	1 625 804,09 €

19 759 609,79€

Recettes	BP 2025	RAR 2024
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 883 009,79€	
(021) Virement de la section de fonctionnement	2 500 000,00€	
(024) Produits de cessions		
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00€	
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	2 900 000,00€	
(13) Subventions d'investissement	55 100,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	6 500,00€	
(204) Subventions d'équipement versées		
(21) Immobilisations corporelles		
(458) Opérations comptes de tiers	15 000,00€	
Total	19 759 609,79€	- €

AUTORISE l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées

25-021 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines

25-022 **AUTORISE à l'unanimité** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Mareil-Le-Guyon	Rénovation de la dépendance Mairie "fibre"	5 000,00 €
Marcq	Mise aux normes des tableaux de distribution de plusieurs bâtiments	4 094,00 €
Neauphle-Le-Château	Reprise de la toiture de l'église	13 312,80 €

✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Les Mesnuls	Travaux de reprise de voirie	18 915,91 €
-------------	------------------------------	-------------

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Villiers-Le-Mahieu	Remplacement des huisseries de la bibliothèque	7 500,00 €
Villiers-St-Frédéric	Remplacement des chaudières de la MTL et du logement d'urgence	4 513,46 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

25-023 **APPROUVE à l'unanimité** l'ouverture d'un fonds de concours pour la réalisation de structure médicale d'un million d'euros

PRECISE que ce fonds de concours est assorti des critères suivants :

- Un plafond (enveloppe globale, incluant les études et les travaux) de 500K€
- Un nombre de cabinets minimum de quatre
- La possibilité d'étendre l'éligibilité du dispositif aux professionnels en nombre insuffisant, à savoir les généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.

Le fonds de concours versé par la Communauté de communes Coeur d'Yvelines dans le cadre de ce nouveau dispositif est au plus égal à la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération, (études + montant des travaux - subventions obtenues)

Le montant versé au titre du fonds de concours pourra être cumulé avec toute autre subvention publique, qu'elle provienne de l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département dans la limite des 80% règlementaires

PRECISE que le fonds de concours donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

25-024 **APPROUVE à l'unanimité** l'ouverture d'un fonds de concours pour le déploiement de la video protection d'un million d'euros

PRECISE que ce fonds de concours est assorti des critères suivants

- Un plafond de 120 000€ (études, matériels et travaux)
- Fond de concours mobilisable en plusieurs fois
- Non cumulable avec le fond de concours général actuel

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Le fonds de concours versé par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines dans le cadre de ce nouveau dispositif est au plus égal à la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération, (études + montant des travaux - subventions obtenues)

Le montant versé au titre du fonds de concours pourra être cumulé avec toute autre subvention publique, qu'elle provienne de l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département dans la limite des 80% règlementaires.

PRECISE que le fonds de concours donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.



Le Président,


Hervé PLANCHENAULT